

***La dimension économique de la coopération décentralisée  
dans une perspective de développement local  
du partenaire***

**SYNTHESE**

**des réponses apportées au questionnaire**

**adressé aux collectivités locales**

Dans son programme de travail 2006-2008, la commission "Coopération décentralisée" du HCCI, présidée par Denis BRUNET, vice-président du Conseil général de la Vienne et président de la Commission Coopération décentralisée de l'ADF, membre de la CNCD, avait décidé d'aborder la question de la dimension économique et de développement local de la coopération menée par les collectivités locales.

En effet, avec le renforcement de l'exercice de la démocratie locale, le développement local de la collectivité partenaire apparaît aujourd'hui comme l'un des grands objectifs de la coopération décentralisée, et la dimension économique y est de plus en plus présente. De plus, de nombreuses informations montrent aussi qu'à la faveur de contacts établis avec leurs partenaires, des collectivités françaises cherchent également à développer leur propre potentiel.

**LA METHODE DE TRAVAIL**

• **Le questionnaire**

Pour mieux cerner les politiques et les pratiques mises en oeuvre en ce domaine, il fut décidé de recueillir des informations auprès des collectivités elles-mêmes par le biais d'un questionnaire<sup>1</sup> élaboré par le secrétariat du HCCI avec le concours des membres de la commission. Il se composait de deux fiches :

---

<sup>1</sup> La même méthode fut utilisée en 2003 au début des travaux du HCCI sur la coopération décentralisée

**La fiche I** rassemblait des "**indications générales**", c'est à dire quelques grandes tendances de la coopération menée par la collectivité française, identifiées à travers des questions de nature diverse :

- certaines portent *directement sur la dimension économique et le développement local* : leur présence plus ou moins systématique, des indications sur la manière dont la collectivité conduit ce type d'actions, sur ses partenaires, ses projets et ses perspectives.
- d'autres cherchent à préciser *l'approche qualitative* donnée à ces actions : promotion du développement durable, de la responsabilité sociale et environnementale, des achats publics éthiques...
- quelques unes vont au delà, et interrogent la collectivité sur sa *conception même de la coopération décentralisée* : par exemple, sur la recherche d'articulation avec d'autres collectivités, ou sur la recherche d'articulation entre les actions menées auprès du partenaire et les politiques de développement menées au niveau national par le pays concerné.

**La fiche II** était destinée à la **description d'une action** précise à travers ses principaux paramètres (collectivité partenaire, secteur économique concerné notamment), son origine, les priorités qu'elle vise, les principaux partenaires ici et là bas, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés. Enfin, dans une dernière question, la collectivité était invitée à procéder à une auto-évaluation, en identifiant les points positifs et les faiblesses, et à signaler l'existence d'une évaluation externe.

La **note de présentation** jointe au questionnaire précisait notamment que, dans le cas où la collectivité menait plusieurs actions de cette nature, elle était invitée à remplir autant de fiches II qu'il lui était possible.

Dans les derniers jours de 2006, le questionnaire fut adressé à **l'ensemble des Régions, l'ensemble des départements et une vingtaine de villes et communautés urbaines** identifiées par Cités Unies France, membre de la commission du HCCI.

A la date fixée (30 janvier 2007), les réponses étaient encore peu nombreuses; deux rappels furent menés avec le concours de l'ADF et de CUF. La dernière réponse parvint au HCCI au mois de juin 2007.

- **Le matériau de l'étude**

**L'élément essentiel** est constitué des réponses apportées par :

**12 Régions<sup>2</sup>**

**12 départements<sup>3</sup>**

**7 villes et intercommunalités<sup>4</sup>**

qui ont bien voulu accepter de se livrer à un travail qui a pu leur paraître lourd, et venant de toutes manières en concurrence avec d'autres demandes d'information sur leurs activités en matière de coopération décentralisée.

Ces réponses permettent d'analyser **49 actions** :

26 actions menées par des Régions

16 actions menées par des départements

7 menées par des villes et intercommunalités.

---

<sup>2</sup> Alsace, Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Collectivité territoriale de Corse, Franche-Comté, Ile de France, Nord Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charente, Réunion.

<sup>3</sup> Ain, Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Isère, Loire-Atlantique, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Vienne, Seine St Denis, Guyane. Par ailleurs, 2 départements ( Corrèze et Var) ont indiqué qu'ils n'étaient pas concernés par le champ de l'étude.

<sup>4</sup> Angoulême, Chinon, CU Dunkerque, Lyon/Gd Lyon, Orléans, Romans, Toulouse. Par ailleurs, Paris a fait savoir qu'elle se consacrait aux actions liées au développement urbain, et n'était donc pas concernée par le champ de l'étude.

Pour que l'on sache en quoi consistent ces actions, leur description schématique (réponses apportées à la question II.2.1) figure en annexe à cette synthèse.

A ce panorama relativement limité, on peut adjoindre **d'autres initiatives** sur lesquelles nous disposons d'informations moins détaillées, mais qui sont connues par d'autres voies. Par exemple, la Région Île-de-France n'a présenté ici qu'une seule action, mais parmi ses activités de coopération décentralisée, elle mène d'autres actions comportant une dimension économique et/ou de formation, notamment à Madagascar (Antananarivo), au Chili (Région métropolitaine de Santiago), au Brésil (Sao Paulo) et au Sénégal (Dakar). De son côté, la Région Réunion a préféré transmettre des documents sur la politique qu'elle mène en matière de coopération décentralisée plutôt que de répondre aux questions de la fiche 2 ; une fiche descriptive a été établie sur cette basé <sup>5</sup>

Par ailleurs, même si la dimension économique y est peu présente en tant que telle, la récente étude CUF/AFD<sup>6</sup> permettrait d'ajouter : Savoie / Bignona au Sénégal (filiale mangue), Montreuil / Yelimane (Mali) avec le programme PADDY de sécurité alimentaire, Blanc Mesnil / Debre Behran (Ethiopie) pour le développement rural et la lutte contre la pauvreté, IRCOD Alsace avec Mulhouse à Mahajanga (Madagascar) pour la gestion du marché (action présentée oralement lors de la réunion du 5 avril 2007 de la commission coopération décentralisée du HCCI).

Enfin, d'autres études et documents contribuent à la connaissance des réalisations dans des secteurs déterminés :

- *Vademecum Coopération décentralisée agriculture et développement rural* - MAE/CNCD – 2004,
- *Vademecum Coopération décentralisée, tourisme responsable et solidaire et développement des territoires* - DGCI/ CNCD – 2006,
- *Actes des 2° Rencontres de la coopération internationale des Parcs Naturels Régionaux des 7-8 décembre 2006* – Fédération des Parcs régionaux de France, Pôle international - juin 2007.

### • **Comment il a été traité**

Parfois complétées par des entretiens téléphoniques, les réponses apportées au questionnaire permettaient dans leur grande majorité d'être traitées sous forme de tableaux se prêtant à une lecture synthétique. C'est ce qui a été fait pour les réponses apportées par chaque collectivité.

Lorsque l'ensemble des réponses a été rassemblé, un rapprochement Régions/départements/villes-communautés urbaines a été opéré autour de chacune des questions. Ceci permettait de dégager – dans des commentaires – les principales tendances ou attitudes qui se manifestaient à travers les différentes réponses autour d'une même question.

Cette analyse des réponses figure dans deux documents : **fiches I** (35 pages) et **fiches II** ( 44 pages). On rappellera que la fiche I rassemblait des indications d'ordre général, souvent de nature qualitative alors que la fiche II était le moyen de décrire une action donnée et que nombreuses ont été les collectivités qui en ont présenté plusieurs.

---

<sup>5</sup> Les documents concernant ces deux régions se trouvent à la fin de l'annexe.

<sup>6</sup> "Les collectivités territoriales françaises et l'Agence française de développement – Capitalisation à partir d'un échantillon de 13 projets" par Françoise Brunet – Ex Post n°1 – juin 2007.

De sorte que le principal intérêt de cette synthèse devrait être de **rapprocher des éléments présentés de manière séparée**, y compris en y agrégeant des éléments extérieurs à l'enquête elle-même, que l'on vient de signaler, de manière à faire ressortir certaines caractéristiques et certaines approches, mais aussi des questions à débattre.

## LES PRINCIPAUX CONSTATS

Dans cette partie de l'étude, deux éléments doivent être pris en compte :

- les informations de départ n'ont **rien d'exhaustif** : d'autres villes par exemple auraient pu être interrogées, et parmi les collectivités qui l'ont été, certaines qui sont connues comme ayant une coopération décentralisée particulièrement active n'ont pas répondu ;
- afin de recentrer le travail sur l'aire de compétence du HCCI, seules ont été intégrées dans l'analyse les actions concernant des **pays en développement ou émergents**, sans tenir compte de celles qui se déroulent dans des pays de l'Est de l'Europe, qu'ils fassent désormais partie de l'Union européenne ou relèvent de la politique de voisinage (Arménie, Ukraine).

### 1. LA DIMENSION ECONOMIQUE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE : POUR CERNER LA QUESTION

- La présence de la dimension économique dans la CD est tout d'abord liée à une **demande de la collectivité partenaire**.

C'est ce qui ressort clairement des réponses à la question I.1.1 où, sur 33 réponses, ce cas de figure rassemble à lui seul 14 "oui" (42%). On en trouve confirmation dans les réponses sur l'**origine** des actions (II.2.2) : elles résultent très fortement de la concertation entre deux collectivités, parfois même élargie à d'autres partenaires, la collectivité partenaire pouvant d'ailleurs apparaître seule dans plusieurs cas.

- La dimension économique de la coopération décentralisée est appelée à **se développer** : les réponses à la question I.3.1, presque toutes positives, le montrent.

Il importe d'en examiner les motifs :

- lutte contre la pauvreté et réalisation des ODM, mentionnés à plusieurs reprises en tant que tels ;
- contribuer à la reconnaissance institutionnelle de la CL partenaire et à la démocratie locale ;
- partager l'excellence d'un savoir-faire local dans un domaine donné ;
- se situer dans une perspective de coopération avec des pays émergents pour soutenir le dynamisme économique de la CL française.

Les motifs avancés commencent aussi à montrer que le terme "**économique**" fait débat.

- Les réponses à la question suivante, **1.3.2**, – à savoir si mentionner la présence économique française à l'étranger parmi les axes prioritaires de l'Appel à contrats du MAE peut influencer les contenus de la coopération décentralisée –, apportent un éclairage très net à cet égard.

En effet, ici, **très majoritairement**, les collectivités **refusent un amalgame a priori** entre "coopération décentralisée" et "présence économique française" et surtout pas à cause d'une incitation externe : elles se déterminent en fonction de la stratégie qu'elles se sont donnée et/ou déjà mise en pratique, en accord avec les attentes de leur partenaire (on retrouve de nouveau le rôle de la demande). La ligne "économique" au sens du "développement économique de la collectivité française" est adoptée si cela correspond à sa politique concernant son développement à l'international.

- **La question des objectifs donnés à la "dimension économique" est donc posée.** C'est pourquoi l'examen des priorités que se donne la CL mérite un examen attentif : parcourir les tableaux recensant les réponses apportées à la question **11.2.3** sur les **priorités** que se donne la collectivité met en relief quelques évidences :
  - le cas n° **1**, c'est-à-dire **lutter contre la pauvreté** et développer l'emploi, est la priorité la plus fréquente (**42 réponses sur 49 actions recensées**, soit 89%). C'est même la **seule** priorité dans plusieurs actions : Nord-Pas-de-Calais/D. Abda au Maroc, Ain/Mali, Hautes-Pyrénées/ Pérou, Vienne/Chine, Dunkerque/Gaza, Cu/Ville de Lyon au Bénin ;
  - le cas n° **3**, c'est-à-dire le **développement de la formation professionnelle** vient ensuite : **34 réponses** (72%); il apparaît **seul** dans un cas (Nord-Pas-de-Calais/Vietnam) ;
  - le cas n° **2**, **développement des entreprises de la collectivité à l'international**, vient en 3<sup>ème</sup> position avec 14 réponses (32 %). C'est la **seule** priorité dans 3 cas : Île-de-France/Afrique du Sud, Côtes d'Armor/Tunisie, CU Dunkerque/Algérie.

Mais pour avoir une idée plus juste, il faut tenir compte des regroupements opérés entre ces différentes priorités (plusieurs réponses étaient possibles) :

- la combinaison **1+3**, c'est-à-dire associer une composante formation au souci de la lutte contre la pauvreté chez le partenaire est présente dans près des 2/3 de ces actions (30 réponses sur 49). Cette importance de la **formation** est également présente dans la réponse de Toulouse (réponse **2+3**) ;
- dans de nombreux cas (**1+2**), le développement du partenaire (**cas 1**) est associé à celui de la collectivité française (**cas 2**) : Aquitaine/Maroc, Charente-Maritime/Brésil, Haute-Saône/Mexique, Seine-St-Denis/Vietnam ;
- la dimension formation vient fréquemment compléter la recherche partagée de développement des 2 collectivités (**combinaison 1+2+3**) : Auvergne/Madagascar, Ch. Ardenne/Maroc, les 2 actions de la Franche-Comté, vers le Maroc et l'Algérie, Haut-Rhin/Mali, ainsi que pour Poitou-Charentes en Inde. (Aucune ville n'apparaît dans ce schéma).

Que conclure de cet examen détaillé ?

1) Le souci du développement du partenaire pour lutter contre la pauvreté – et par-là renforcer en quelque sorte sa crédibilité en tant qu'institution porteuse au plan local de l'intérêt général – est indéniablement la priorité la plus fréquente. Mais il n'est pour autant **pas exclusif** d'un souci de son propre développement : nombreuses sont les collectivités qui entendent s'inscrire dans la perspective **"gagnant-gagnant"** (combinaisons 1+2 ou 1+2+3).

2) A cela, il faut ajouter que rechercher le développement international de ses propres entreprises ne résulte pas d'une stratégie a priori de la collectivité : si l'on examine les motifs exprimés pour le développement de la dimension économique (I.3.1), on voit que la même collectivité peut adopter des objectifs différents selon les caractéristiques de ses différents partenaires.

C'est ce qu'exprime par exemple le département de Charente Maritime : alors qu'il entend valoriser ses entreprises nautiques au Brésil ("*en raison d'un potentiel énorme*"), il note (I.3.2) que "*les activités des entreprises du département ne sont pas compatibles avec le potentiel économique de la Guinée*". Cette **attitude "différenciée"** est manifeste lorsque la collectivité présente plusieurs actions : l'Auvergne n'agit pas à Madagascar comme elle le fait en Chine ou au Mali ; Champagne-Ardenne promeut ses échanges économiques avec le Maroc, mais pas avec le Togo ou le Bénin ; Poitou-Charentes envisage en Inde la promotion de ses entreprises, mais pas au Sénégal. Du côté des départements, sans compter le cas de la Charente-Maritime déjà évoqué, on trouve la Seine-St-Denis qui cherche sa promotion au Vietnam mais pas au Maroc, et, pour les villes, Dunkerque ne se situe pas dans la même perspective en Algérie ou en Palestine. Idem pour la Région Île-de-France : si, dans sa réponse à travers la fiche II, elle se situe résolument dans la promotion de ses entreprises de biotechnologie en direction de l'Afrique du Sud, d'autres actions qu'elle mène ont une autre perspective. (cf. annexe in fine)

On notera d'ailleurs qu'à côté de pays émergents (Brésil, Inde), la promotion des entreprises devient la finalité principale pour les actions en direction de pays dont le développement est inégal, mais paraît prometteur, tels le Maroc fréquemment cité, le Vietnam, et l'Afrique du Sud qui vient d'être mentionnée.

Il ressort de tout ceci qu'à travers leurs actions à caractère économique, les collectivités se situent ouvertement comme des acteurs de développement et entendent participer à la lutte contre la pauvreté et par là même contribuer au renforcement de la démocratie chez leurs partenaires. La promotion de leurs propres entreprises n'est pas pour autant antinomique, d'autant qu'elle s'accompagne souvent de formations - ce qui concourt aussi au développement des ressources humaines chez le partenaire - aspect sur lequel nous reviendrons plus loin.

## 2. LE CONTENU DES ACTIONS

- **Les pays destinataires**

Les réponses à la question II.2.1 montrent que ces actions à caractère économique concernent une grande variété de pays, avec une préférence pour certains (Maroc, Mali, Madagascar) et dans une moindre mesure le Sénégal ou le Bénin.

<b>AF. du SUD</b>	.....	ÎLE-de-FRANCE / prov. du Gauteng
<b>ALGERIE</b>	.....	FR. COMTE / wilaya d'Alger CU DUNKERQUE / Annaba
<b>ARMENIE</b>	.....	ROMANS / ville de Vardines)
<b>BENIN</b>	.....	CH. ARDENNE / dépts de Borgou-Alibori PICARDIE / groupement intercommunal des Collines LYON – GRAND LYON / Porto-Novo ORLEANS / Parakou
<b>BRESIL</b>	.....	ALSACE / Parana ÎLE-de-FRANCE / São Paulo, Ag. municipale de dvt économique CHAR.-MAR / Etat de Bahia
<b>BURKINA FASO</b>	.....	VIENNE (CG plate-forme pour le jumelage de 17 communes)
<b>CAMEROUN</b>	.....	ALSACE/ 4 IUT + C Ind. <sup>7</sup>
<b>CHILI</b>	.....	ÎLE-de-FRANCE / Région métropolitaine de Santiago
<b>CHINE</b>	.....	AUVERGNE / prov. du Liaoning VIENNE TOULOUSE / Chongking
<b>COMORES</b>	.....	LA REUNION
<b>GUINEE</b>	.....	CHAR.-MAR / Préf. de Boffa LOIRE ATL. / Mairie de Kindia
<b>HAITI</b>	.....	ALSACE / Jacmel GUYANE / départements du Sud et des Nippes
<b>INDE</b>	.....	POIT. CHAR. / Union territoriale de Pondichéry
<b>LAOS</b>	.....	CENTRE / Luang Prabang CHINON / Luang Prabang
<b>MADAGASCAR</b>	.....	ALSACE / C Ind. AUVERGNE / Rég. de Vakinankaratra ÎLE-de-FRANCE / Antananarivo LA REUNION

---

<sup>7</sup> C Ind. : compagnonnage industriel.

<b>MALI</b> .....	ALSACE / C ind. AUVERGNE / Rég. de Tombouctou CENTRE / Mopti ÎLE-de-FRANCE / Ass. Régionale de Kayes (pdrk) NORD-P.D.C. / Ass. Régionale de Kayes (3 actions) AIN / Cercle de Gourma / Hamzakoma HT-RHIN/ Cercle de Yanfolila ANGOULÊME / Segou
<b>MAROC</b> .....	ALSACE / C ind. AQUITAINE / Reg. Souss Massa Draâ  CH. ARDENNE / Rég. de l'Oriental CT CORSE / Rég. Marrakech-Tensift-El Haouz FR. COMTE / prov. de Ouarzazate NORD-P.D.C. / Rég. de Doukkala Abda (2 actions) ISERE / CR Tadla Azilal SEINE ST-D. / Ville de Fiquig CU DUNKERQUE / El Jadida
<b>MEXIQUE</b> .....	HTE-SAÔNE / Muncipe de San Rafael
<b>PALESTINE</b> .....	CU DUNKERQUE / Gaza
<b>PEROU</b> .....	HTES-PYR. / Assoc. des munic. du Bassin versant du Santo Tomas (AMSAT)
<b>SENEGAL</b> .....	ALSACE – Breitenbach / Dialacoto + C. Ind. ÎLE-de-FRANCE / Dakar POIT. CHAR. / Région de Fatick ISERE / CR Tambacounda
<b>TOGO</b> .....	CH. ARDENNE / Région centrale
<b>TUNISIE</b> .....	CÔTES d'ARMOR / Gouvernorat de Gabes
<b>(UKRAINE</b> .....	D.-SEVRES / Rayon de Chevtchenko)
<b>VIETNAM</b> .....	NORD-P.D.C. / 2 communes de la Prov. de Quang Nam CÔTES d'ARMOR / Province de Nghe An SEINE ST-D. / Prov. de Hai Duong
<b>"MAGHREB"</b> .....	ALSACE / C.Ind.

- En ce qui concerne les **secteurs d'activité**, il faut tout d'abord remarquer que plusieurs d'entre eux peuvent être présents au sein d'une même action.

L'identification des actions (II.2.1) montre qu'elles concernent le développement du **monde rural** de manière **tout à fait prépondérante**. Sans vouloir être exhaustif, on voit que :

- **l'agriculture** est présente sous différentes formes : maraîchage (Alsace/Sénégal, Centre/Mauritanie), associé à des cultures vivrières (CG 44/Guinée), valorisation de productions locales (mangue, bananes, riz, lin, fonio). Les villes aussi développent des activités dans ce secteur : Angoulême au Mali, Chinon au Laos, mais la CU Dunkerque a dû ajourner son projet d'agriculture urbaine à Gaza.



La Réunion intervient aussi aux Comores (programme PARDAC) et à Madagascar, où elle développe également l'*aquaculture*, en liaison avec un programme de recherche (voir annexe in fine). Un autre exemple concernant les produits de la mer est aussi celui du département de la Charente maritime en Guinée qui s'est employé à donner force à la production locale de *sel* une véritable activité économique.

- le domaine de l'**élevage**, parfois associé à l'agriculture, bénéficie souvent du savoir-faire de la collectivité française : organisation de producteurs laitiers (Alsace/Brésil), création d'une filière lait et développement de l'élevage en oasis (Franche-Comté /Maroc)
- le **tourisme rural**, dans une perspective solidaire et éthique, est en forte progression : on voit que ce domaine constitue la colonne vertébrale de la coopération décentralisée menée par la région Auvergne en direction de la Chine mais surtout de Madagascar (où il est associé au thermalisme) et du Mali. D'autres pays sont également concernés : le Sénégal avec l'Isère, le Bénin avec Lyon et la CU Lyon qui mènent des actions conjointes, la Région Nord Pas de Calais au Maroc, la région Centre et la ville de Chinon à Luang Prabang au Laos.

La place croissante qu'occupe ce secteur dans la coopération décentralisée fait l'objet d'une attention particulière : publication du vademecum déjà cité, et qui recense de nombreuses actions, coopération internationale des Parcs naturels régionaux (PNR)<sup>8</sup>, mise en place d'un groupe thématique "tourisme responsable" dans le cadre de Cités Unies France (CUF), création récente d'une "plate-forme de coopération internationale des collectivités locales en faveur d'une économie solidaire facteur de développement". En fédérant les différents acteurs concernés (collectivités, voyageurs, institutionnels) elle a pour but de démontrer que le "tourisme responsable, solidaire, vert ou rural est un instrument de développement des territoires et de lutte contre la pauvreté". Elle a décidé la mise en place d'actions concertées dans des régions tests : Mali, Madagascar, Amérique centrale, sous-région du Grand Mékong.

En dehors de ces secteurs :

- les **activités artisanales** sont souvent citées : Auvergne à Madagascar, Centre en Mauritanie, Champagne-Ardenne au Togo et au Bénin, Haute-Saône au Mexique. Le secteur du bâtiment est particulièrement mentionné : Nord- Pas de Calais au Mali, Loire-Atlantique en Guinée; à travers le programme PAISE de lutte contre la pauvreté, la Réunion assure la formation d'artisans à Madagascar.
- Le **commerce** vient en appui au développement de la production et de son organisation : la région Centre en Mauritanie vient ainsi en appui aux coopératives de femmes, la Corse facilite les circuits commerciaux de la viande bovine du Maroc, le Haut Rhin la valorisation de la mangue du Mali. Un exemple concernant les produits de la mer est celui de la Charente maritime en Guinée qui s'est employé à faire de la production locale de *sel* une véritable activité économique en assurant la logistique nécessaire.

La promotion du *commerce équitable* est associée à la production du fonio encouragée par le Pas de Calais au Mali ou de l'agriculture développée par la Seine St Denis au Maroc. On sait par ailleurs que des initiatives visant à susciter une dynamique globale en faveur de cette démarche sont actuellement en cours.

A cela il faudrait ajouter la contribution apportée à la réorganisation des *marchés locaux*, (modes de gestion notamment à travers la promotion de régies, concertation entre commerçants et autorités locales), dont plusieurs exemples sont par ailleurs présentés dans l'étude CUF/AFD.

---

<sup>8</sup> Les Actes des 2<sup>e</sup> rencontres, tenues en 2006, donnent plusieurs exemples de l'action des PNR. Voir aussi le site [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

- Du côté des activités liées au **développement d'entreprises**, on trouve le Pas de Calais au Vietnam avec l'industrie du rotin, et les métiers de l'après-vente auto en Algérie développés dans des conditions particulières par la Franche-Comté, à partir de la présence de Peugeot PSA.

La Vienne mentionne la création de pépinières d'entreprises à Ouagadougou, dans le cadre du jumelage de cette ville avec Loudun, et Orléans aide à la création de micro-entreprises au Bénin. Par ailleurs, l'organisation de coopératives est encouragée, notamment dans le domaine agricole

- Plusieurs collectivités favorisent le **rapprochement d'entreprises** : c'est notamment le cas du réseau de compagnonnage industriel créé par l'IRCOD pour le compte des collectivités alsaciennes au Maghreb, au Cameroun au Sénégal et Madagascar, qui couvre tous les secteurs de la production industrielle. L'IRCOD Alsace appartient au réseau "*Entreprises et développement*" qui rassemble ADECI Paca, ARD Nord Pas de Calais, INTERCO Aquitaine, IPAD Rouen, IRCOD Champagne-Ardenne, Loire-Atlantique Coopération. De même la région Nord Pas de Calais favorise des compagnonnages avec des entreprises de son partenaire marocain, selon les propositions de celui-ci.
- Les collectivités peuvent aussi considérer la coopération décentralisée comme une opportunité pour la **promotion de leurs propres entreprises**. C'est ce qui apparaît avec l'action présentée par la région Ile de France en direction de l'Afrique du Sud dans le domaine des biotechnologies, avec la Charente-maritime au Brésil ou la Seine St Denis au Vietnam. On voit aussi que la CU Dunkerque appuie le développement de ses entreprises de maintenance industrielle en Algérie et au Maroc et que Toulouse aide un groupement d'entreprises liées à la sécurité civile à se développer en Chine.

Lyon/CU Lyon est associée, avec la région Rhône Alpes, à la création de l'ADEA, Plate-forme régionale de promotion des échanges inter-entreprises, qui depuis une dizaine d'années travaille pour le compte de PME rhône-alpines et françaises en faveur de leur développement en Afrique (recherche de partenaires, identification de projets, implantations...); elle s'est dotée d'antennes à Abidjan, Dakar, Bamako, Douala.

A travers ces actions dans différents domaines, quelques constantes :

- La **formation est une composante forte**, orientée vers la professionnalisation, que ce soit en formation initiale ou continue (voir notamment II 2.3).

Elle peut apparaître en tant que telle, à travers des réalisations qui ont parfois une envergure nationale : c'est le cas des 4 IUT mis en place au Cameroun par l'IRCOD pour le compte des collectivités alsaciennes la région Alsace ou bien de la formation aux métiers de l'automobile et des composants automobiles créée par la France Comté avec la willaya d'Alger, mais aussi en partenariat avec le ministère algérien de la formation professionnelle.

Dans la région de Kayes, au Mali, la région Nord Pas de Calais s'est appuyée sur la CRAK (coordination régionale des artisans de Kayes) pour monter des formations dans le domaine de l'artisanat, avec le concours des autorités chargées du financement de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes.

Elle constitue une dimension quasi constante pour le développement de l'activité dans les différents secteurs : formation d'élus locaux, de dirigeants de coopératives, de femmes, d'artisans, formation au micro crédit, formation à la gestion, d'ingénieurs et de BTS en bâtiment et génie civil, de cadres administratifs, par exemple chargés de gérer des marchés pour le compte de la collectivité (régie), etc. On comprend donc que de nombreux organismes d'enseignement et de formation, voire de recherche, parfois prestigieux, soient impliqués dans ces actions menées par les collectivités françaises (cf. II 2.4).

- La recherche du **développement local** du partenaire.

Jusqu'ici, seule la dimension économique a été abordée, mais la perspective de développement local ne saurait être oubliée, d'autant qu'elle est **unaniment présente** dans les réponses à la question **I.2.1**.

C'est à dire que les collectivités se reconnaissent dans la démarche décrite par Bernard Husson, qui figurait dans la note de présentation jointe au questionnaire : le développement local ne se confond pas avec l'aménagement du territoire, c'est un processus de décision lié à un territoire, qui permet l'implication d'un nombre élargi de population et favorise des synergies entre différents acteurs. Il ajoutait : "*L'élaboration d'un plan de développement local constitue un outil adapté pour organiser le débat entre les habitants ou leurs représentants et engager les actions à mener*"<sup>9</sup>.

Comment se traduit cette démarche?

Elle ne passe pas systématiquement par la formation des personnes qui, à divers niveaux, exercent des responsabilités locales : la même unanimité ne se retrouve pas entre la question **I.2.1** et la question suivante, **I.2.2**.

En revanche, plusieurs collectivités mentionnent l'élaboration de **plans de développement locaux**, portant sur des territoires d'ampleur variable : par exemple Ain/Hamzacoma (Mali) dont l'action menée jusqu'ici via Handicap International s'intitule "programme d'appui au développement local et économique, Charente-Maritime /Boffa (Guinée) qui élabore un plan de développement communal, de même que la Loire Atlantique avec la Mairie de Kindia (Guinée), Chinon qui, à partir de la ville de Luang Prabang étend son action à la région, ou bien Lyon/Grand Lyon qui, à Porto Novo (Bénin) "soutient une politique locale de développement économique par le biais du développement touristique".

Sans qu'un tel plan soit explicitement mentionné, c'est souvent à travers une **action multi-secteurs** que la collectivité française va promouvoir le développement local : c'est ce que l'on a vu dans la présentation des secteurs, plusieurs d'entre eux se combinant au sein d'une même action.

De plus la **suite de la question I.1.1**, - sur les domaines autres qui accompagnent la coopération à caractère économique -, montre que dans seulement 8 cas contre 38, cette dimension économique reste isolée, et uniquement en ce qui concerne les Régions. Il apparaît que, dans la majorité des cas, l'articulation est recherchée, souvent dans le cadre d'une "démarche globale" soit entre différents secteurs (éducatif, culturel, sanitaire, sans oublier l'accès à l'eau potable), soit dans le souci d'organiser et de structurer les différents acteurs de la société locale.

Il semble donc que ce soit de façon tout à fait **pragmatique**, à travers des interventions qui se veulent cohérentes, que la dimension économique s'insère dans une dynamique de développement local.

Un autre élément vient renforcer cette orientation, celle de la **recherche de concertation** entre les interventions de **plusieurs collectivités** sur un même territoire de coopération : les réponses à la question **I.2.5**, presque exclusivement positives, montrent que les collectivités savent prendre en compte de manière prioritaire le développement du partenaire et rechercher l'harmonisation de leurs interventions que les Etats signataires de la Déclaration de Paris de 2005 ont tant de mal à mettre en oeuvre. Cette articulation entre collectivités peut s'organiser de différentes manières : par proximité géographique en France (plusieurs cas de rapprochement entre région, département et une ou plusieurs villes), soit dans le cadre de réseaux français (celui de l'ARF ou les groupes pays de CUF par exemple), voire avec des collectivités étrangères également présentes auprès du partenaire.

Il y a là un facteur très positif pour le développement de la collectivité partenaire, qui mérite d'être souligné.

<sup>9</sup> Article de Bernard Husson disponible sur [www.resacoop/Boite\\_Outils/se-documenter](http://www.resacoop/Boite_Outils/se-documenter)

- D'autres **éléments**, que l'on pourrait appeler "**qualitatifs**", viennent compléter cet aperçu sur les contenus des actions. Ils ressortent des réponses apportées à plusieurs questions de la fiche I.

La dimension économique est systématiquement associée à une démarche en faveur du **développement durable (I.3.3)**. Certaines collectivités signalent qu'elles en font une condition d'instruction des projets de coopération décentralisée (cf. Côtes d'Armor); ceci est d'ailleurs cohérent avec la "Charte de la Coopération décentralisée pour le développement durable" élaborée dans le cadre de CUF.

Les pratiques de **responsabilité sociale et environnementale (I.1.2)** sont mises en oeuvre de manière quasi systématique, en encore plus pourrait-on dire chez le partenaire que dans la collectivité française. Certaines collectivités présentent de manière détaillée leur politique et leurs initiatives en ce domaine, notamment la CU Dunkerque qui mentionne le réseau impliquant plusieurs collectivités de la Région Nord Pas de Calais.

La promotion des **achats publics éthiques (I.1.3)** est moins systématiquement répandue, d'autant que les départements semblent être en position de faiblesse sur ce sujet. Mais il faut remarquer que les achats publics éthiques constituent un volet complémentaire aux actions destinées à monter des filières de production et de commercialisation chez les partenaires (cf. "les secteurs"). Certaines collectivités d'ailleurs ont sur le sujet une attitude tout à fait déterminée (cf. les 18 communes qui composent la CU Dunkerque). La question des marchés publics est mentionnée, mais dans une perspective radicalement différente : facteur positif pour certaines collectivités, elle est source de difficultés pour d'autres.

Pour souligner l'importance que ces questions, étroitement imbriquées, prennent aujourd'hui dans la coopération décentralisée, il suffit de rappeler quelques initiatives qui débordent largement les réponses recensées dans cette étude. Ainsi le 11 septembre dernier, se sont tenues les premières Assises des réseaux territoriaux "**Commande publique et développement durable**" organisées par Eco Maires, CUF, l'ARENE Ile de France et l'ADEME, et qui ont réuni collectivités, entreprises et associations. Y ont notamment été présentées les premiers résultats de l'enquête menée par l'ADEME sur "collectivités et commande publique durable. De même, le 18 décembre prochain se tiendra à Angers un colloque "**Commerce équitable et territoires**" organisé avec le concours de nombreux partenaires, dont l'AFD et l'ARF. A cette fin, l'AFD finance une étude menée par Coop Dec Conseil et Relations d'Utilité Publique sur "Commerce équitable et coopération décentralisée".

- Enfin, les réponses à certaines questions semblent traduire une réelle évolution de la **conception même de la coopération décentralisée** :
  - la recherche d'articulation entre les interventions de plusieurs collectivités locales en direction d'un même partenaire (I.2.5) a été signalée plus haut ;
  - l'articulation entre les actions menées au *niveau local* et les politiques de développement engagées au *niveau national (I.3.5)* est unanimement souhaitée (à l'exception du département de l'Ain, qui confie jusqu'ici sa coopération décentralisée à Handicap International) ;
  - enfin, une très forte majorité de collectivités ont conscience des responsabilités nouvelles que les décentralisations confèrent à leurs partenaires, et entendent adapter leurs propres interventions aux réalités locales.

Tout cela montre que les collectivités cherchent à sortir de l'émiettement des interventions, perçu comme une faiblesse de leur coopération, et entendent peser effectivement sur une évolution en profondeur de leur partenaire en direction d'un développement de qualité, susceptible de traduire auprès des populations les bienfaits de la démocratie locale.

### 3. LES MOYENS

- Les moyens mobilisés sont d'abord ceux des services qui assurent le pilotage. Mais les réponses à la question I.1.4 montrent qu'ils opèrent dans des configurations **très variables** d'une collectivité à l'autre.

Pour monter une action économique dans le cadre d'une coopération internationale, on pourrait s'attendre à ce que le service- ou du moins les personnes chargées des dossiers internationaux- se rapprochent de leurs collègues du secteur économique. C'est en effet le cas pour une majorité de collectivités, où un ou plusieurs services s'adjoignent au service international pour traiter les aspects économiques, juridiques, financiers (notamment les marchés), d'environnement ou de développement durable.

Mais dans une **forte minorité**, surtout constituée de départements, le service international travaille **seul**, le cas extrême étant celui de la région Poitou-Charentes où "l'équipe chargée de l'international n'est pas directement associée" aux actions à dimension économique.

En dehors des services eux-mêmes, des agences spécialisées liées à la collectivité apportent un appui déterminant, ainsi que parfois des CCI.

Certains cas méritent un commentaire particulier :

- il peut arriver que la collectivité ne pilote pas elle-même la coopération, mais procède par délégation à une association qu'elle subventionne : c'est ici le cas de l'Ain ou de la ville d'Orléans ;
- le cas de l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement) est d'une autre nature : créé voici 20 ans par la Région Alsace, il mène aujourd'hui la coopération décentralisée de l'ensemble de collectivités alsaciennes, y compris celle des deux départements ;
- l'ADEA - réseau Afric partners, citée par Lyon/grand Lyon est une association loi 1901 créée par la Région avec le concours de sa métropole. Elle a pour objet le partenariat économique entre PME rhône-alpines et l'Afrique (cf. p.10).

Au titre des moyens de la collectivité, il faut mentionner les **compétences**. Pour certaines collectivités, elles jouent un rôle direct dans les perspectives qu'elles entendent donner à la dimension économique de leur coopération (**I.3.1**). La compétence qui leur est reconnue dans le domaine économique est manifestement un atout pour des Régions telles Champagne-Ardenne (exportation de productions régionales) la Franche-Comté (en appui à la promotion de ses domaines d'excellence), Poitou-Charentes (domaine aérotechnique vécu comme stratégique) ou La Réunion avec son savoir-faire dans le domaine agricole.

Inversement, cette même répartition des compétences est ressentie comme un handicap par certains départements.

- La collectivité organise également sa présence auprès du partenaire, de diverses manières : missions incluant plusieurs partenaires, rencontres entre élus, échanges entre fonctionnaires, circulation d'information, ce qui donne à la coopération décentralisée son caractère de *coopération "humanisée"*.

Ce qui retient l'attention, c'est la fréquence des **permanents sur place** (**II.2.5**) notamment liés à l'AFVP. Le recours à des permanents recrutés localement peut aussi favoriser l'appropriation de l'action par la collectivité partenaire.

Parfois, un permanent peut être en charge d'actions concernant deux partenaires de la même collectivité, ou travailler "pour le compte" de deux collectivités françaises auprès d'un même partenaire (cas du permanent à Bamako, à la fois lié à l'Auvergne et à la région Rhône Alpes).

- Sur les **financements mobilisés (II.2.6)**, il faut tout d'abord observer que dans 14 cas sur une cinquantaine, soit 30%, la collectivité assume **seule les coûts** de l'action, avec parfois un apport financier du partenaire.

Le MAE, associé à l'AFD dans un nombre réduit de cas, apparaît comme le co-financeur le plus fréquent, y compris à travers des programmes gérés par notre Ambassade dans le pays (programme PAD Maroc).

L'aide apportée par les organisations internationale est rare, y compris celle venant de l'Union européenne. C'est là un point qui avait été déjà noté dans "l'analyse des pratiques de la coopération décentralisée" menée par le HCCI en 2004, et sur lequel il convient de travailler encore.

#### 4. LES PARTENAIRES

La question est traitée à plusieurs reprises :

- les réponses à la **question I.2.3** permettent à la collectivité de présenter la gamme des organismes auxquels elle a recours : services de la collectivité, organismes qui lui sont extérieurs, organismes nationaux, organismes internationaux, autres ;
- la question **II.2.4**, autour d'une action donnée, est divisée en deux volets :
  - partenaires **d'ici** : ONG, entreprises, entreprises de l'économie sociale, organismes institutionnels (organismes consulaires, agences, déjà présentés dans la question I.2.3), établissements d'enseignement ou de formation, autres (à préciser) ;
  - partenaires de **là-bas** : partenaires institutionnels (collectivités ou échelons déconcentrés de l'Etat) + les mêmes catégories que pour les partenaires d'ici.

Plusieurs traits peuvent être tirés de l'ensemble des réponses à ces questions :

- si dans la réponse **I.2.3** certaines collectivités ont pu déclarer – dans un cadre général – que leur service travaillait seul, on voit qu'il est toujours accompagné **d'au moins un partenaire extérieur** à la collectivité ;
- dans le cadre de ces indications générales (**I.2.3**), on voit la place importante qu'occupent les chambres consulaires, les agences ou comités chargés du développement d'un secteur donné, les établissements d'enseignement ou de formation, mais aussi beaucoup d'ONG. Les structures de l'économie sociale –notamment les coopératives-, sont également présentes, en particulier pour les activités du secteur rural.

Les réponses apportées à la question **II.2.4**, liées à la description d'un action donnée, confirment le rôle de ces mêmes acteurs ;

- les partenaires de "là-bas" sont rarement dans une configuration symétrique, d'autant qu'ils sont moins nombreux et moins divers ; les organismes consulaires et regroupements professionnels y tiennent une place prépondérante. On doit remarquer aussi qu'une action menée dans le cadre de la coopération décentralisée peut revêtir une **importance nationale** puisque le ministère compétent peut parfois se trouver directement partie prenante de l'action.

- Rares sont les cas où **les communautés immigrées** présentes sur le territoire de la collectivité sont à l'origine de l'action. Les seuls cas mentionnés sont, pour les Régions, ceux de l'Auvergne (pour ses actions à Madagascar et au Mali), et de la Franche-Comté (vers le Maroc et l'Algérie) et, pour les départements, ceux de la Guyane en direction d'Haïti et de la Seine St Denis (en liaison avec la ville de Montreuil) vers le Vietnam.

Par contre leur rôle n'est pas mentionné par la Région Nord Pas de Calais dans les actions que cette région mène à Kayes (Mali).<sup>10</sup>

Deux questions méritent d'être traitées de manière plus approfondie :

- **Comment se situent les entreprises ?**

1) Dans la description des actions (**fiche II**), elles apparaissent comme des partenaires moins présents que les organismes consulaires ou même les ONG, ce qui peut sembler paradoxal s'agissant d'actions à dimension économique.

Cela est particulièrement net en ce qui concerne les départements et les villes : si pour les régions, les entreprises figurent dans 18 cas sur 26 actions étudiées, elle n'apparaissent plus qu'à 4 reprises sur les 16 actions des départements, et 2 fois en ce qui concerne les 7 actions menées par des villes ou intercommunités.

Cela renvoie aux réponses déjà apportées au titre des "indications générales" à la question **I.3.4**: "*Pensez-vous que les entreprises de votre territoire sont concernées par vos actions de coopération décentralisée?*". De toutes les questions, c'est celle qui obtient les réponses les plus différenciées selon le niveau de collectivité : pour les Régions, elle est quasi unanimement positive (l'exception étant la Picardie), alors que pour les départements et surtout pour les villes, des divers obstacles sont mis en avant pour expliquer le hiatus entre entreprises et coopération des collectivités locales.

Sont invoquées bien évidemment les compétences propres de chaque niveau de collectivité, qui donne notamment aux Régions la responsabilité de l'animation économique du territoire, mais aussi la taille et les moyens dont disposent des collectivités plus petites. Au-delà, certaines collectivités perçoivent aussi des raisons de fond : différence de perspective (objectifs à court-moyen terme pour les entreprises/long-moyen terme pour la coopération décentralisée), autonomie des entreprises par rapport à la collectivité. On voit aussi que c'est à travers les organismes consulaires que départements et villes s'efforcent de "faire bouger les lignes".

2) En ce qui concerne le positionnement des entreprises dans les actions de coopération décentralisée, il est intéressant de **recouper** avec les réponses apportées à la question **II.2.3 sur les priorités** que se donnent les collectivités : dans une très grande majorité de cas, les entreprises apparaissent lorsque leur développement figure parmi les objectifs de la collectivité (ce qui est cohérent avec le point 1 ci-dessus).

Seules 4 actions impliquant des entreprises sont prioritairement motivées par leur seul développement à l'international : Génopole de l'Île-de-France vers l'Afrique du Sud, PME des Côtes d'Armor en Tunisie, entreprises de la CU Dunkerque en Algérie, et le groupe Cécile de Toulouse vers la Chine.

- **Y a-t-il toujours une collectivité partenaire ?**

La simple lecture du tableau des réponses apportées à la question sur les partenaires de **là-bas (II.2.4)** montre que la réponse est **non**.

---

<sup>10</sup> Ces indications sont peut-être à nuancer par le fait que la question portait sur le rôle des migrants dans l'origine de l'action, et non sur leur implication dans le déroulement de celle-ci.

Cela concerne 4 cas parmi les Régions : Alsace/ Cameroun et Alsace / compagnonnage industriel au Maghreb, Cameroun, Sénégal et Madagascar ; Champagne-Ardenne au Maroc (région de l'Oriental); Corse dans la région de Marrakech ;  
2 cas parmi les départements : Ain et Guyane  
2 cas parmi les villes : CU Dunkerque en Algérie et au Maroc

La nature de l'action ou du partenaire permet d'apporter certaines explications :

- Alsace / Cameroun vise un secteur entier, dans le cadre d'une politique nationale de formation professionnelle : création de 4 IUT au Cameroun ;
- Champagne / Ardenne vise délibérément l'exportation de ses productions ;
- la Corse se met au service d'un groupement professionnel marocain alors que la CU Dunkerque veut promouvoir ses entreprises de maintenance industrielle ;
- l'Ain intervient à travers des ONG, de même que la Guyane, à travers sa communauté d'Haïtiens.

Il faut remarquer que ces quelques réponses n'épuisent pas les interrogations que peut susciter le grand nombre d'actions qui n'apparaissent pas sur la **base de données** de la CNCD, du moins telle qu'elle existait dans les premiers mois de l'année 2007 (II.2.1 3° partie).

A cet égard, il faut souhaiter :

- que les nouvelles modalités techniques d'inscription en ligne, destinées à en donner une maîtrise directe aux collectivités incitent celles-ci à faire figurer systématiquement leurs actions sur cette base qui constitue un excellent outil de connaissance de la richesse de la coopération menée par les collectivités françaises . Les associations nationales d'élus pourraient peut-être apporter leur concours en sens ;
- que même s'il ne s'agit pas stricto sensu de coopération décentralisée, ces actions, et notamment toutes celles que nous avons signalé ici puissent également figurer.

Ce point sera à étudier avec la DAECL/CNCD.

Globalement, l'absence de collectivité partenaire pour des actions de coopération à dimension économique menée par une collectivité française, incite à poser la question de la pertinence et de l'efficacité de l'action des collectivités en matière de développement au-delà des seuls liens de coopération décentralisée. Le souci qu'elles manifestent de transmettre leur savoir-faire et leurs compétences, parfois dans des domaines où elles excellent, ne peut que conduire à valoriser ces formes locales de coopération au-delà de la seule coopération décentralisée.

## CONCLUSION (provisoire)

Cette étude sur la dimension économique de la coopération décentralisée doit être considérée comme un **point de départ**.

Tout d'abord parce que les informations sur lesquelles elle repose sont sans doute très incomplètes – cela a été souligné à plusieurs reprises.



D'autre part, certains aspects mériteraient sans doute d'être étudiés de plus près, ne serait-ce qu'en exploitant les évaluations externes qui ont été réalisées ou qui sont en cours (cf. réponses à la question II.2.7). Le fonctionnement et l'impact des réseaux de compagnonnage d'entreprises dans lesquels s'inscrivent certaines collectivités mériteraient également d'être regardés de plus près.

Insuffisamment explorée jusqu'ici dans ses contenus, la dimension économique de la coopération décentralisée est aussi trop peu mise en évidence, en dehors de quelques travaux menés sur des secteurs particuliers. Or on aura pu voir à travers cette étude que cette dimension est largement mise au service des attentes et des nécessités des partenaires du Sud, en contribuant prioritairement à la lutte contre la pauvreté et au développement humain, notamment grâce à la formation et d'une manière générale au partage de savoir-faire.

***Les échanges lors de la rencontre de Poitiers, le 19 octobre 2007, ont pour but d'enrichir ces conclusions.***

Tout d'abord, cette rencontre sera l'occasion de vérifier la validité des constatations présentées, auprès collectivités, en particulier celles qui ont répondu au questionnaire.

D'autre part, les échanges permettront sans doute d'élargir et de compléter la connaissance des pratiques et de leurs effets, à la fois sur la collectivité française et sur son partenaire du Sud, notamment en ce qui concerne les relations entre entreprises et collectivités.

D'une manière générale, cette journée devrait permettre de dégager des propositions et des pistes d'action pour faire sortir de l'ombre et donner sa pleine efficacité à cette dimension de la coopération décentralisée

ooo

**DESCRIPTION D'UNE ACTION**  
*de coopération décentralisée à visée économique*

## 2.1. Identification de l'action

- 1) collectivité partenaire /pays
- 2) l'année du début de l'action
- 3) l'intitulé de l'action
- 4) secteurs économiques concernés
- 5) nombre de personnes visées

Régions	1	2	3	4	5
<b>ALSACE</b>	1/ BRESIL : Est et Sud-Ouest du Parana	1992	▪ Appui aux groupements de producteurs laitiers	▪ Elevage, filière laitière	?
	2/ CAMEROUN	1987	▪ Echanges inter-universitaires entre IUT alsaciens et camerounais	▪ - Informatique, - industrie et maintenance, - gestion appliquée aux organisations (y compris ONG), - logistique et transport	?
	3/ SENEGAL : Communauté rurale de Dialacoto	1985	▪ Coopération avec la communauté rurale de Dialacoto	▪ - Maraîchage - Microcrédit	?
	4/ MAGHREB CAMEROUN, SENEGAL, MADAGASCAR	1995	▪ Compagnonnage industriel	▪ Ensemble des secteurs de production industrielle	?
<b>AQUITAINE</b>	MAROC : Conseil régional de Souss Massa Draâ	2004	Renforcement des compétences dans gestion d'exploitation des fruits et légumes	Filière fruits et légumes	40 (20 en France + 20 au Maroc)
<b>AUVERGNE<sup>11</sup></b>	1/ CHINE : prov. du Liaoning	2005	▪ Economie, agriculture, élevage, tourisme, DD	▪ Idem	?
	2/ MADAGASCAR: région de Vakinankaratra	2005	▪ - Schéma directeur du tourisme durable et du thermalisme, - Engagement d'un plan triennal 2007-2009 pour le dvt touristique et thermal - Plan de dvt du district d'Ambatolampy : écotourisme, environnement, artisanat, agriculture, élevage	▪ Tourisme, agriculture, élevage	?
	3/ MALI : région de Tombouctou	2005	▪ - Schéma directeur du tourisme durable - Plan d'actions de dvt touristique	▪ Tourisme	?

<sup>11</sup> La région Auvergne présente également une 4<sup>ème</sup> action en Bosnie-Herzégovine (canton de Bosnie centrale) qui n'est pas reprise ici.

<b>CENTRE</b>	MAURITANIE : région du Gorgol	2002	Appui aux coopératives de femmes	Maraîchage, commerce et artisanat	≈ 100
<b>CH. ARD.</b> <sup>12)</sup>	1/ MAROC : Région de l'Oriental	1992	Echanges économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ - Export (phase de prospection),</li> <li>- Actions d'aide au développement et de co-développem.</li> </ul>	?
	2/ TOGO : Région Centrale + BENIN : Depts de Borgou-Alibori	1990	Création d'activités économiques locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Action d'aide au développement et de co-développem.</li> </ul>	?
<b>CT CORSE</b>	MAROC : région de Marrakech - Tensift - El-Haouz	2006	Organisation de production et commercialisation de viande bovine au Maroc. Cas de la Région de Marrakech	Secteur agroalimentaire	-
<b>FR. COMTE</b>	1/ MAROC : province de Ouarzazate	2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de la filière laitière et élevage en zone oasienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elevage, matériel de laiterie et fromagerie, produits vétérinaires</li> </ul>	100 direct. et ++ indirectement
	2/ ALGERIE : Wilaya d'Alger + Ministère de la formation et de l'ens. prof.	2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un pôle d'excellence de formation aux métiers de l'après-vente automobile franco-algérien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Automobile, composants automobiles</li> </ul>	?
<b>I.-de-F.</b> <sup>13</sup>	AFRIQUE DU SUD : Province du Gauteng	Nov. 2005	Transfert d'expertise autour d'un incubateur. Aide à la recherche- action : le pré-conseil technologique	Biotechnologies	Une équipe d'incubateurs regroupée à EgoliBIO

<sup>12</sup> La région Champagne-Ardenne a transmis trois fiches "2" : sur la 1<sup>ère</sup>, elle décrit l'action menée sur la Région de l'Oriental au Maroc ; sur la 2<sup>ème</sup>, elle décrit, sans faire de distinction, les actions menées au Togo et au Bénin (qui seront présentées ici), et, sur la 3<sup>ème</sup>, des actions portant sur des échanges économiques (incitation à des échanges entre entreprises via un réseau) avec la Russie (Oblast d'Orel), la Slovaquie (région Nitra), la République Tchèque (région de Vysocina) et la Hongrie (région de la grande plaine du Nord) qui ne sont pas reprises ici.

<sup>13</sup> Voir en Annexe les multiples actions de la Région Ile-de-France non présentées ici.

<b>NORD-P.-D.-C.</b>	1/ MALI : Assemblée rég. de Kayes	2007	▪ Chantier-école : bâtiment pour l'accueil de jeunes	▪ Artisanat, secteur du bâtiment	42 artisans 84 apprentis 24 formateurs locaux
	2/ MALI : Assemblée rég. de Kayes	2005	▪ Appui aux organisations paysannes et organisations de femmes pour transformation et valorisation. de céréales	▪ Agriculture	180 personnes formées, 192 assoc. suivies, 33 assoc. ayant bénéficié de crédit à taux réduit (année 1)
	3/ MALI : Assemblée rég. de Kayes	2006	▪ Appui au dvt du fonio biologique et équitable	▪ Agriculture	9 villages, 3 communes
	4/ MAROC : Région de Doukkala Abda	2006	▪ Compagnonnage inter-entreprises	▪ Selon proposition du partenaire marocain	5 couples d'entreprises NPC/DA par an
	5/ MAROC : Région de Doukkala Abda	2006	▪ Dvt du tourisme en milieu rural (+ activités produisant des revenus)	▪ Tourisme rural	Indéterminé
	6/ VIETNAM	2000	▪ Appui aux PME et communautés villageoises pour DD	▪ Agriculture, sylviculture	3 PME et 2 comm. vill. ou 52 familles
<b>PICARDIE</b>	BENIN : Groupement intercommunal des Collines	1995	Programme de CD Picardie-Collines	Agriculture, artisanat, commerce et autres secteurs porteurs	540 000 (population du département)
<b>POIT. CHAR.</b>	1/ INDE : Union territoriale de Pondichéry	2005	▪ Bâtir un partenariat pour une reconstruction durable et de proximité	▪ Agriculture / élevage, foresterie, production et distribution de biogaz pour la cuisson	≈ 800 familles
	2/ SENEGAL : région de Fatick	2005	▪ Amélioration de la filière caprine	▪ Elevage caprin, filière caprine, microcrédit	?
<b>REUNION<sup>14</sup></b>	1/ COMORES	1998	▪ PARDAC	▪ Agriculture	?
	2/ MADAGASCAR	1998	▪ - Coopération économique	▪ - Filières agricoles et porcines - aquaculture - dévelop. rural avec pôle de compétence	?
		1997	▪ - PAISE	▪ - formation d'artisans	?

<sup>14</sup> La Région Réunion n'a pas transmis de fiche 2, mais une série de documents dont la synthèse figure en annexe.  
Les 2 actions mentionnées ici ne seront pas analysées dans la suite du questionnaire.

Départements	1	2	3	4	5
<b>01.AIN</b>	MALI / Cercle de Gourma / Hamzakoma	2000 / 2007	Programme d'appui au développement local et économique	Développement rural (cheptel, céréales, pêche, maraîchage, micro-commerce)	877
<b>17.CHAR.-MAR.</b>	1/ GUINEE / Préfecture de Boffa	1992	Appui aux CD et aux coopératives de sel	Appui pour infrastructures économes : marché, barque pour transport, magasin ; plan de dtv communal ; appui au fonctionnement coopératives de sel	157 000 hab. de la préfecture
	2/ BRESIL / Etat de Bahia	2003	Soutien aux échanges économiques	Soutien aux missions de prospection économique pour les entreprises de Charente-Maritime	Toutes les entreprises charentaises et bahianaises
<b>22.CÔTES D'ARMOR<sup>15</sup></b>	1/ TUNISIE / Gouvernorat de Gabes <sup>16</sup>	1994	Rapprochement des entreprises PME des Côtes d'Armor et du gouvernorat de Gabes	Tous les secteurs	30 entreprises ici et autant à Gabès
	2/ VIETNAM / Province de Nghe An	2002	Appui au développement de la filière laitière	Production agricole, laitière	50 nouveaux éleveurs en vaches laitières
<b>38.ISERE<sup>17</sup></b>	1/ SENEGAL / CR Tambacounda	1999	Campement touristique à Bakel	Tourisme rural	Plusieurs centaines
	2/ MAROC / CR Tadla Azilal	2005	Appui à l'artisanat féminin	Artisanat	Plusieurs dizaines de femmes
<b>44.LOIRE ATL.</b>	GUINEE / Mairie de Kindia	1987	Appui au développement local de la Mairie de Kindia	Développement rural (filiales maraîchères et vivrières), artisanat (filiale BTP)	18 000
<b>65.HTES-PYR.</b>	PEROU / Association des municipalités du Bassin versant du Rio Santo Tomas (AMSAT)	2003	Renforcement politico-administratif de l'AMSAT Appui au développement rural durable	Agriculture, élevage, agroalimentaire	-

<sup>15</sup> Le département des Côtes d'Armor présente également une action en Pologne (Voïvodie de Warmie Mazurie) dans le domaine de l'hôtellerie, qui n'est pas reprise ici.

<sup>16</sup> La réponse du CG 22 précise que cette action s'est terminée en 2001. Mais qu'elle est présentée ici à titre "d'illustration de ce qui peut être fait... et qui est peu opérationnel au final".

<sup>17</sup> Le département de l'Isère présente également une action en Arménie (Préfecture de Guégharkounik) dans le domaine du tourisme rural, qui n'est pas reprise ici.

<b>68.HT-RHIN</b>	MALI / Cercle de Yanfolila	2006	Projet de développement dans la région de Yanfolila	Développement agric., valorisation de la mangue, aménagement de bas-fonds pour l'exploitation de bananeraies, appui mise en œuvre du plan de dvt local du Cercle	Environ 8 000 habitants
<b>70.HTE-SAÔNE</b>	MEXIQUE / Municipale de San Rafael	1987	Jumelage Haute-Saône / Mexique (San Rafael)	Artisanat, agriculture, élevage	
<b>79.D.-SEVRES<sup>18</sup></b>	UKRAINE / Rayon de Chevtchenko	2003	Réhabilitation d'une zone de collecte de lait	Filière laitière	20 villages de la région de Brovary
<b>86.VIENNE</b>	1/ CHINE	Avril 2005	Installation d'une entreprise chinoise dans la Vienne	Télécommunications	200
	2/ BURKINA FASO	1994	Appui aux actions menées par les CL (17 CL dont 10 communes et 7 CU / Ouagadougou + 2 grandes villes + 13 départements)	Agriculture, commerce et artisanat, tourisme	Plusieurs milliers de personnes
<b>93.SEINE ST-D.</b>	1/ VIETNAM / Province de Hai Duong	2006	Développement des échanges économiques avec cette province	Tous	À préciser ultérieurement
	2/ MAROC / ville de Figuig	2000	Mise en place de filières de commerce équitable	Agriculture, artisanat	Avec coopératives agricoles et artisanales (≈ 50 personnes tout d'abord)
<b>97.GUYANE</b>	HAÏTI (dépts. du Sud et de Nippes)	2007	"GUYESSH Contre" (Guyane, Essonne et Haïti se rencontrent)	Cadre pour actions des Haïtiens de Guyane en faveur d'Haïti	Non limitatif

<b>Villes / CU</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>ANGOULÊME</b>	MALI : Commune de Segou	1999 (étude) 2001 (action)	Accès des jeunes au crédit	Artisanat Agriculture	60 créateurs
<b>CHINON</b>	LAOS : Province de Luang Prabang	1995	- Protection et mise en valeur du patrimoine - Développement urbain	Développement urbain, Architecture, Artisanat, Formation, Agriculture, Fonds de développement	-

<sup>18</sup> Cette action en Ukraine est la seule qui ait été présentée par le CG 79. Elle est mentionnée ici pour mémoire, mais elle ne sera pas reprise ultérieurement.

<b>CU DUNKERQUE</b>	1/ PALESTINE : Gaza	2006 (reportée)	Développement durable du quartier East Al Nasser (Gaza)	Agriculture urbaine biologique	100 familles
	2/ ALGERIE : Annaba et MAROC : El Jadida	2005	-	PME/PMI Dunkerque maintenance industrielle	-
<b>LYON / GRAND LYON</b>	BENIN : Porto- Novo	2005	Soutien à une politique locale de développement économique par le biais du développement touristique	Opérateurs touristiques, Hôtellerie, Artisanats, Patrimoine	800'000 habitants (communauté de communes de L'Ouémé)
<b>ORLEANS</b>	BENIN : Ville de Parakou	Octobre 2005	Aide à la création de micro-entreprises (micro crédit)	Tous les secteurs	Population Parakou et alentours
<b>ROMANS<sup>19</sup></b>	ARMENIE : ville de Vardines	1999- 2002	Soutien à la filière lait	Agriculture : lait et fromage	20 petits et moyens éleveurs faisant émerger 60 autres, + embauche de 14 salariés à la fromagerie
<b>TOULOUSE</b>	CHINE : Chongking	2000	Coopération en matière de sécurité civile et de transport	- Matériel de lutte contre l'incendie - Système de guidage par satellite (Galileo) - Matériel de transport	-

<sup>19</sup> La ville de Romans présente cette seule action en fiche 2. Elle est mentionnée ici mais ne sera pas exploitée.

## **Région Île-de-France (Compléments)**

La Région Île-de-France présente une seule action. Cependant, dans une note sur l'ensemble de ses actions internationales et européennes, on peut relever plusieurs éléments qui concernent l'activité économique / le développement local / la formation professionnelle (FP) :

- **Madagascar / Région d'Antananarivo :**  
Après d'autres actions, double objectif depuis mars 2005 : résorption de la pauvreté et développement durable d'aménagement du territoire (Plan Vert).  
De plus, un programme de FP devrait être engagé en 2006.
- **Vietnam / Comité populaire de Hanoï**  
Création de l'Institut des Métiers de la Ville.
- **Liban / Municipalité de Beyrouth (1998)**  
La FP fait partie des priorités (formation technique de jeunes en difficulté (mécanique, électricité, bijouterie, coiffure).  
La Région Ile de France a participé à la création de l'Ecole supérieure des Affaires de Beyrouth.
- **Chili / Région métropolitaine de Santiago (1995)**  
La FP et le développement économique font partie des priorités.  
En 2004 a été créé un dispositif de micro-crédit : création d'un atelier de couture, boulangerie artisanale, fabrication de confitures. Dispositif géré avec le soutien de la Fondation de la Banque du Développement et de 2 associations.  
On note également :
  - . la constitution de la future "Université du Travailleur" qui offrira des enseignements techniques à des personnes ayant un niveau scolaire faible ;
  - . la création d'un centre d'artisanat ;
  - . l'élaboration d'un système d'information touristique ;
  - . l'organisation de 4 missions de PME / PMI d'Ile de France
- **Brésil / Municipalité de São Paulo (2004)**  
La FP et le développement économique font partie des priorités.  
São Paulo a sollicité le concours de l'Ile de France à travers son Agence régionale de développement pour la création de son Agence municipale de développement économique.  
Également à l'ordre du jour : création d'un dispositif de micro-crédit, études de filières adaptées au sein des lycées techniques, ainsi que l'extension de l'accord à l'ensemble de l'Etat de São Paulo.
- **Sénégal / Conseil régional de Dakar (1997)**  
Le partenariat s'est engagé sur trois priorités du PRDI (Programme de développement régional intégré : aménagement du territoire, formation professionnelle et enseignement secondaire).  
Le schéma régional de FP de la région de Dakar (2004) a été réalisé avec l'expertise des CCI de Versailles, des Yvelines et du Val d'Oise et le concours de la Direction économique et de l'emploi de la Région Ile de France.



## Région Réunion (Compléments)

Dans le courrier accompagnant sa réponse, la Région Réunion indique :

« En raison à la fois de la spécificité et de la diversité des actions de coopération régionale que mène notre Collectivité dans l'Océan Indien, sur les plans aussi bien bilatéral que multilatéral, il n'est guère aisé de renseigner un tel questionnaire ».

C'est ainsi que pour décrire ses actions, la Région Réunion n'a pas utilisé la fiche 2 mais a préféré transmettre plusieurs documents.

Ils mettent en évidence plusieurs caractéristiques de la "coopération régionale" menée par La Réunion :

- "L'ouverture des horizons" est une priorité pour le développement de la Région. En conséquence, elle est à la recherche d'ouverture internationale et d'intégration régionale dans une perspective de co-développement avec les Etats du pourtour de l'Océan Indien qui rassemblent près de 40 % de la population mondiale.
- Se considérant comme « une véritable frontière active de l'Union européenne dans l'Océan Indien<sup>20</sup>, la coopération de La Réunion a une forte dimension multilatérale : Commission de l'Océan Indien, Marché commun d'Afrique australe et orientale (COMESA), IOR-ARC (Association des Etats riverains de l'Océan Indien pour la coopération régionale).
- De plus, en application de la loi d'orientation pour l'outre-mer relative à l'action internationale des collectivités locales, elle a signé depuis 1998 plus d'une vingtaine d'accords de coopération bilatérale. Parmi ceux-ci, elle distingue plusieurs cercles :
  - **Les "pays du 1<sup>er</sup> cercle"** : Comores, Madagascar, Maurice (Rodrigues) Seychelles. Le thème de la dimension économique conduit à s'intéresser plus particulièrement à 2 d'entre eux :
    - **Comores**  
Mobilisation de l'expertise réunionnaise dans le cadre du **PARDAC** (Programme d'appui réunionnais au développement de l'agriculture comorienne) : structuration à travers des micro-projets, formation de cadres et de techniciens, apport de nouvelles techniques, organisation de filières.
    - **Madagascar**  
La 1<sup>ère</sup> priorité est le PARSEM (Programme d'appui réunionnais au système éducatif malgache). Ce programme est complété par d'autres actions dans le domaine de l'éducation, notamment enseignement supérieur et **enseignement agricole** public, en formation initiale et continue. Les échanges culturels, socio-éducatifs et sportifs sont nombreux.  
Le domaine de la **coopération économique** est particulièrement riche et s'appuie sur une plate-forme de concertation entre Madagascar et La Réunion. Elle a donné lieu en 2006 à la mise en place d'une Antenne de la Réunion à Madagascar, avec le concours du programme UE Interreg III B.  
On peut relever :
      - le développement des filières agricoles et porcines via l'URCOOPA (Union réunionnaise des coopératives agricoles) ;
      - le programme d'aquaculture de l'ARDA (Association réunionnaise pour le développement de l'aquaculture) ;

---

<sup>20</sup> Orientations budgétaires pour l'année 2007

- la recherche est présente pour améliorer les perspectives, notamment :
  - . la gestion et la conservation des anguilles dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien ;
  - . sur les cultures vivrières à Madagascar.

D'une manière générale, le **développement rural** durable est un axe fort : la structuration du secteur agricole malgache est en projet via la création de chambres d'agriculture avec le concours de l'APCA (Association permanente des chambres d'agriculture).

De plus, la création d'un **pôle de compétence** à vocation régionale, centré sur les questions de développement rural durable, est en route.

En complément, un site régional d'information en épidémiologie-surveillance des maladies animales bénéficierait à plusieurs pays de la région.

Le **PAISE** (Programme d'appui à l'insertion socio-économique des populations défavorisées) a été lancé en 1997, et se trouve aujourd'hui à sa seconde phase :

- financement de stages de formation au bénéfice *d'artisans malgaches* ;
- cession gratuite de matériel divers, notamment pour les artisans de la filière bois de Tomasina et de la "Maison du professionnel" de Mahajunga.

Au total, depuis 1998, La Réunion a consacré plus de 3,1 M€ à sa coopération avec Madagascar, permettant aussi de mobiliser en plus des fonds européens au bénéfice de la Grande Île.

- **Les "pays du 2<sup>ème</sup> cercle"** : Afrique du Sud et Mozambique

▪ **Afrique du Sud**

Une convention de coopération a été signée avec le *Kwazulu Natal*.

D'une manière générale, La Réunion entend développer ses relations avec l'Afrique du Sud dans les domaines économique, socio-éducatif et culturel.

▪ **Mozambique**

(Accord en 2003 avec la *province de Cabo Delgado*)

Outre les domaines socio-éducatif et culturel, La Réunion entend développer des partenariats dans le domaine de l'agriculture, de la pêche ou de la formation professionnelle.

- **Les "pays du 3<sup>ème</sup> cercle"** : l'Inde et la Chine

- **Avec l'Inde** : développer les partenariats avec la ville de Bangalore, riche dans les secteurs des NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) et des biotechnologies, ainsi qu'avec l'industrie du cinéma.

- **Avec la Chine** : consolider les relations avec Tianjin (11 millions d'hab.) en valorisant l'appartenance à l'UE et en attirant des activités industrielles à La Réunion. Une société d'économie mixte, la SR21, consacrée à la coopération régionale et au développement durable devra permettre de renforcer ces partenariats, notamment dans le domaine économique.

o o o